



## Un conseil personnalisé pour vous agriculteur

- ✘ **Bénéfice** : l'appui d'un conseiller bocage pour déplacer vos haies en conformité avec la réglementation
- ✘ **Modalité** : en rendez-vous sur votre exploitation

# DÉCLARATION PRÉALABLE DE DÉPLACEMENT DE HAIE

Réaliser votre demande d'autorisation pour être en règle avec la conditionnalité PAC (BCAE7)



## Les avantages

Dans le cadre de la conditionnalité PAC, les exploitants agricoles ont pour **obligation de déclarer tout déplacement de haies avant travaux**, via un organisme agréé.

Bénéficiez de l'**appui de nos conseillers spécialisés en bocage** pour la **réalisation de votre déclaration** et l'**implantation de vos nouvelles haies**.

- ✘ Votre conseiller bocage **rédige pour vous une déclaration préalable de déplacement de haies conforme**, à transmettre à la DDTM.
- ✘ Il **vérifie le classement des haies concernées par le déplacement dans les documents d'urbanisme** de votre commune et autres réglementations.
- ✘ Vous bénéficiez de son **expertise sur le choix des lieux d'implantation des nouvelles haies** et de ses **conseils pour la replantation** de votre haie et le **choix des espèces**.

La Chambre d'agriculture de Bretagne est engagée dans une démarche qualité pour ses activités de conseil et de formation et respecte un code d'éthique fondé sur nos valeurs, destiné à protéger vos intérêts essentiels.



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
BRETAGNE



Le maintien des haies fait partie de la conditionnalité PAC. Avant tout déplacement, contactez nos conseillers bocage

## NOTRE EXPERTISE DANS LA GESTION DES HAIES

1

### Un inventaire précis



- ✚ Votre conseiller bocage réalise un **inventaire précis des haies à enlever** : objectifs, repérage cartographique, longueur, descriptif de la haie...
- ✚ Il **recherche des lieux d'implantation pour les nouvelles haies** ayant un rôle environnemental avéré et vous conseille sur le choix des plants.
- ✚ Il **vérifie dans le PLU** le classement des haies à enlever et autres réglementations.

2

### Une déclaration conforme



- ✚ Pour la réalisation de votre déclaration préalable, votre conseiller bocage **rédige un descriptif de votre projet** de déplacement de haie.
- ✚ Il vous **remet les formulaires conformes et prêts à être envoyés à la DDTM** avec un courrier d'accompagnement.

### Pensez-y !

Pour **valoriser économiquement votre bois en filière locale** ou par l'**installation d'une chaudière** sur l'exploitation, bénéficiez de l'expertise de nos conseillers spécialisés en bocage.

**Consultez-nous !**

#### Les agriculteurs témoignent

“  
Pour être serein, avant de déplacer une haie, j'ai préféré contacter mon conseiller bocage. **Son appui m'a rassuré car je suis sûr maintenant d'avoir pris en compte toutes les réglementations.** J'ai pu organiser mon parcellaire en respectant l'environnement et la réglementation en vigueur.”



## VOS CONTACTS CONSEILLERS